

***Arrêté fixant la liste des candidats admis à participer à l'examen professionnel d'accès au grade d'Ingénieur Territorial (Cas 2) par voie de promotion interne de grade par spécialités
Session 2026***

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu :

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- Le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale,
- Le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux,
- Le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- L'arrêté n° CONC. /2025-49 du 16 décembre 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'ingénieur territorial par voie de promotion interne (cas 2).

A r r ê t é

- ARTICLE 1^{ER} :** La liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel d'Ingénieur Territorial (cas 2) par voie de promotion interne est annexée au présent document.
- ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.
- ARTICLE 3 :** Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Basse-Terre, le 31 août 2026



Le Président,

Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO –

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20260831-CONC-2026-38-AR
Date de télétransmission : 10/09/2026
Date de réception préfecture : 10/09/2026

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
Examen professionnel d'Ingénieur Territorial (Cas 2)

Numéro	Candidat		Spécialité
2026- INGTEC-2- 4008	Madame	GRUEL Martine Betty GRUEL	Infrastructures et réseaux
2026 -INGTEC-2- 4009	Monsieur	MICHEL Aubin Marie-Yves	Ingénierie, gestion technique et architecture

La présente liste est arrêtée à DEUX (02) candidats.